



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AMENAGEMENT DE LA
SEDELLE - CAZINE - BREZENTINE

Département de la CREUSE

CONTRAT DE RIVIERE SEDELLE

Résumé

Dossier Sommaire de Candidature à un contrat de Rivière pour la Sédelle

Octobre 2009

PREAMBULE

En tête du bassin Loire-Bretagne, la Sédelle est un affluent de la Creuse. Elle se forme et grossit grâce à une multitude de sources et un chevelu dense. Son bassin versant est composé de trois cours d'eau principaux : la Sédelle, la Cazine et la Brézentine.

L'image de ce bassin versant est celle d'une zone où s'allient pureté de l'eau, présence abondante de truites, paysages protégés, prairies verdoyantes où broutent paisiblement les vaches limousines. Tout autre est la réalité : au fil des années, un décalage entre cette image de pays de cocagne et la vérité apparaît. Les pêcheurs n'attrapent plus de truites ; brochets, sandres, poissons-chat remplacent les salmonidés, l'eau se réchauffe, les analyses d'eau sont mauvaises, les berges s'effondrent, la ripisylve disparaît, la rivière s'évase, son lit se colmate, la lame d'eau s'amenuise.

En 1998, une prise de conscience collective des différents acteurs locaux (élus, usagers, promeneurs,...) débouche sur des programmes d'actions. Le Contrat de Rivière apparaît comme l'outil adapté : il permet de prendre en compte la totalité des problématiques, en impliquant tous les acteurs du bassin versant.

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Sédelle-Cazine-Brézentine (SIASEBRE) porte le projet qui conduit à la validation du dossier d'intention. Six études permettent de mettre en exergue l'ensemble de la problématique du territoire.

Le SDAGE Loire-Bretagne s'actualise suite à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ; des objectifs ambitieux sont fixés pour les deux masses d'eau du bassin versant de la Sédelle : atteinte du bon état écologique en 2015.

Le SIASEBRE propose de mettre en place un Contrat de Rivière pour :

- préserver les résultats acquis, pérenniser le dialogue initié par une animation dynamique et une sensibilisation soutenue ;
- poursuivre, intensifier et améliorer les résultats du Contrat Restauration Entretien (CRE) ;
- répondre aux objectifs de la DCE ;

Ce projet est le fruit d'une concertation soutenue, d'un travail important et d'un investissement fort, d'une volonté sans faille, dans la durée, des différents partenaires : collectivités, politiques, financiers, associatifs, techniques, institutionnels, consulaires, habitants et usagers.

Qu'ils en soient tous vivement remerciés.

Ensemble nous sollicitons la signature de ce contrat pour la réussite duquel nous nous engageons à développer tous les moyens dont nous disposons.

La Présidente

Martine ESCURE

1. Un bilan pour le Contrat Restauration Entretien globalement positif

Le contrat restauration entretien de la Sédelle-Cazine-Brézentine a été réalisé en partie. Des disparités sont à noter selon les 3 cours d'eau.

Concernant les travaux et leurs impacts, l'étude bilan du CRE montre l'intérêt des interventions. Certains secteurs sont actuellement de bonne qualité grâce aux travaux réalisés. Les riverains sont également sensibilisés au milieu aquatique. Des efforts pour aménager des points d'abreuvement sont à souligner. Des usagers sont insuffisamment soucieux de le préserver.

Les derniers événements climatiques montrent l'importance de la réalisation de travaux plus réguliers et d'un suivi permanent. Des embâcles sont à retirer rapidement. Des tronçons restent de qualité très médiocre, voire mauvaise. Il convient d'intervenir pour limiter l'homogénéisation des linéaires. Ces interventions participent à l'obtention d'une bonne qualité pour les 3 principaux cours d'eau.

Les linéaires principaux tels les affluents de la Cazine, Brézentine et Sédelle présentent des problématiques identiques, qui ne permettent pas le bon état écologique préconisé par la DCE. Parmi les problèmes récurrents, on souligne :

- les dégradations de ripisylve,
- les dégradations de lit mineur,
- les impacts de pratiques agricoles inadaptées à la préservation des milieux.

De nombreuses espèces envahissantes colonisent les milieux. Les précédentes actions du CRE montrent des interventions et des aménagements qui permettent d'améliorer la situation. Des actions complémentaires sont indispensables pour arriver au bon état écologique en 2015.

Ces actions sont, pour la plupart, connues et sont mises en oeuvre avec succès sur des linéaires du territoire. D'autres doivent les compléter. Il est important d'insister sur l'intérêt d'actions de communications fortes et ciblées, seules capables de faire évoluer les pratiques. Sans une prise de conscience des acteurs locaux les amenant à modifier leurs habitudes, les travaux restent sans conséquences. Il est à noter que certains réalisent eux-mêmes des aménagements en faveur des milieux aquatiques. Ces « pionniers » sont les vecteurs de la communication et servent d'exemples pour convaincre les autres acteurs, sous l'impulsion des actions du Contrat de Rivière.

2. Un contexte et une dynamique de territoire

La reconquête de la qualité des cours d'eau du bassin versant est le fil directeur du Contrat de Rivière Sédelle.

Depuis la révolution industrielle et l'évolution des pratiques agricoles, les systèmes aquatiques et leur fonctionnement sont modifiés. Si ces changements sociétaux permettent le développement économique de ce territoire, les milieux naturels servent d'exutoire à des rejets de toutes natures entraînant une forte dégradation de la qualité d'eau.

Sur le territoire du SIASEBRE, les dégradations morphologiques des cours d'eau et de la qualité de l'eau sont mises en évidence lors des 30 dernières années et sont confirmées par l'état des lieux de la Directive Cadre européenne sur l'Eau de 2004. Elles nuisent à la qualité d'accueil du territoire.

En 2000, le dossier sommaire de candidature (dossier d'intention) identifie les besoins en études complémentaires. Celles-ci sont réalisées à partir de 2003 :

- Etude de la qualité des eaux superficielles à l'échelle du bassin versant ;
- Causes et impacts de l'ensablement et des seuils sur les populations piscicoles et hydrobiologiques de la Sédelle, la Cazine et la Brézentine ;
- Gestion raisonnée des plans d'eau ;
- Evaluation des risques agricoles et propositions d'actions et de mise en place de mesures ponctuelles sur le bassin versant Sédelle ;
- Etude sur la connaissance et la valorisation du patrimoine naturel du bassin versant Sédelle ;
- Etude développement touristique.

Ces 6 études dressent un diagnostic complet des différentes dégradations du bassin versant.

Les cours d'eau du territoire du SIASEBRE subissent des dégradations physiques (érosion, recalibrage, ...). Les habitats et les zones humides sont modifiés. Des pollutions diffuses et ponctuelles par les macropolluants, les nitrates et les phosphates sont à l'origine d'une qualité de l'eau mauvaise. Le territoire du SIASEBRE présente un patrimoine naturel et bâti de qualité, bien qu'insuffisamment mis en valeur.

Perception du terrain, études et diagnostics, concertations entre les acteurs techniques, locaux et politiques du territoire convergent et dégagent trois enjeux majeurs :

- restauration des milieux aquatiques,
- amélioration de la qualité d'eau,
- valorisation du paysage et du patrimoine.

Chaque enjeu se décline en objectifs qui se réalisent par la mise en place des actions.

Le Contrat de Rivière est l'outil de mise en œuvre du Programme de mesures et d'actions sur ce territoire. Il permettra d'atteindre les objectifs fixés de BON ETAT sur les masses d'eau du bassin versant de la Sédelle-Cazine-Brézentine en 2015.

3. Les objectifs du DCE pour le bassin versant de la Sédelle

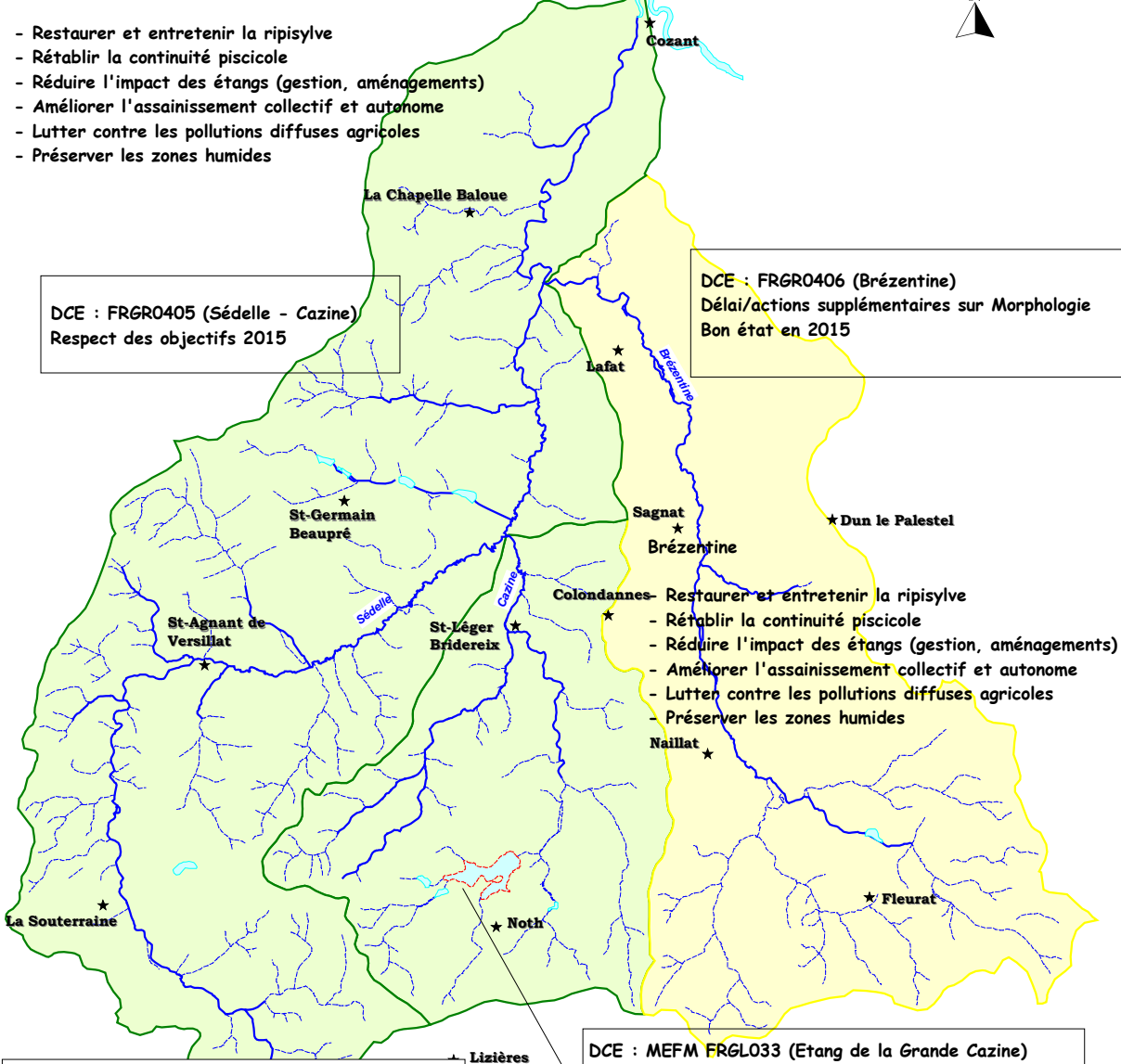
OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DCE ET OBJECTIFS DU CONTRAT RIVIÈRE SÉDELLE

Sédelle

- Restaurer et entretenir la ripisylve
- Rétablir la continuité piscicole
- Réduire l'impact des étangs (gestion, aménagements)
- Améliorer l'assainissement collectif et autonome
- Lutter contre les pollutions diffuses agricoles
- Préserver les zones humides

DCE : FRGR0405 (Sédelle - Cazine)
Respect des objectifs 2015

DCE : FRGR0406 (Brézentine)
Délai/actions supplémentaires sur Morphologie
Bon état en 2015



- Restaurer et entretenir la ripisylve
- Rétablir la continuité piscicole
- Réduire l'impact des étangs (gestion, aménagements)
- Améliorer l'assainissement collectif et autonome
- Lutter contre les pollutions diffuses agricoles
- Préserver les zones humides

LEGENDE

- ★ VILLES
- PLANS D'EAU
- ETANG DE LA GRANDE CAZINE
- COURS D'EAU TEMPORAIRES
- COURS D'EAU
- MASSE D'EAU DE LA SEDELLE SOUS BASSIN VERSANT SEDELLE ET SES AFFLUENTS
- MASSE D'EAU DE LA BREZENTINE SOUS BASSIN VERSANT BREZENTINE

Echelle: 1 cm = 800 m

DCE : MEFM FRGL033 (Etang de la Grande Cazine)
Respect des objectifs 2015

- Cazine
- Restaurer et entretenir la ripisylve
 - Rétablir la continuité piscicole
 - Réduire l'impact des étangs (gestion, aménagements)
 - Améliorer l'assainissement collectif et autonome
 - Lutter contre les pollutions diffuses agricoles
 - Préserver les zones humides

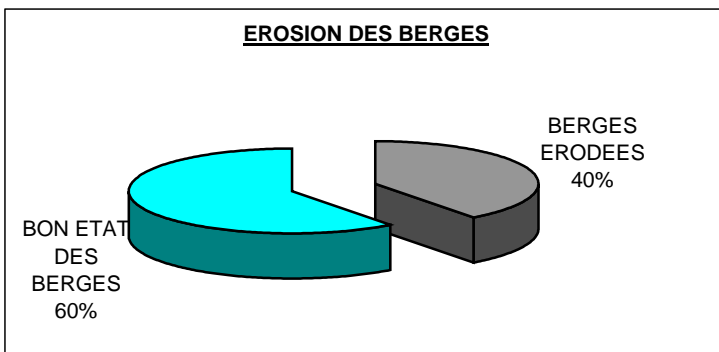
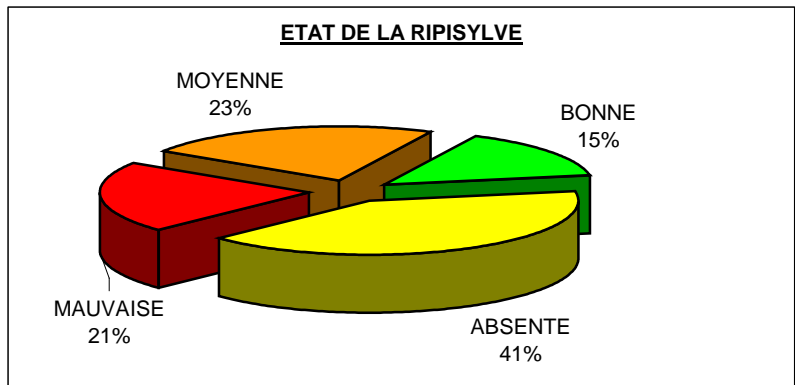
4. Les enjeux, objectifs et actions

L'objectif majeur de ce Contrat de Rivière Sédelle est l'atteinte du Bon Etat des cours d'eau selon la définition de la DCE.

a. Enjeu 1 : Morphologie - Ecologie : Restauration des milieux aquatiques

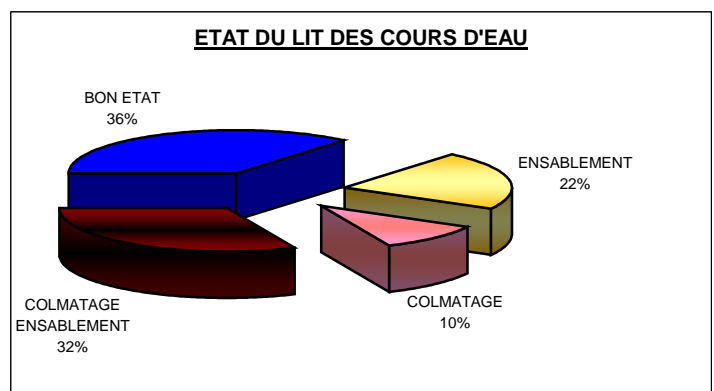
- Atteindre le bon état écologique des cours d'eau

Les problèmes de dégradation de la morphologie des cours d'eau sont liés à la mise en oeuvre de pratiques agricoles inappropriées en bordure de cours d'eau (piétinements d'animaux, désherbage chimique, drainage, absence d'entretien des ripisylves) et à la présence de nombreux ouvrages transversaux (seuils et étangs).



Ces éléments accentuent les problèmes d'érosion et de déstabilisation des berges, ainsi que les phénomènes d'ensablement et de colmatage du lit des cours d'eau.

L'ensablement et le colmatage des substrats affectent la reproduction de l'espèce repère: la Truite fario. Une homogénéisation des habitats a lieu; elle engendre une dégradation de la fonctionnalité des zones de reproduction pour ces espèces.



▪ Les ouvrages hydrauliques

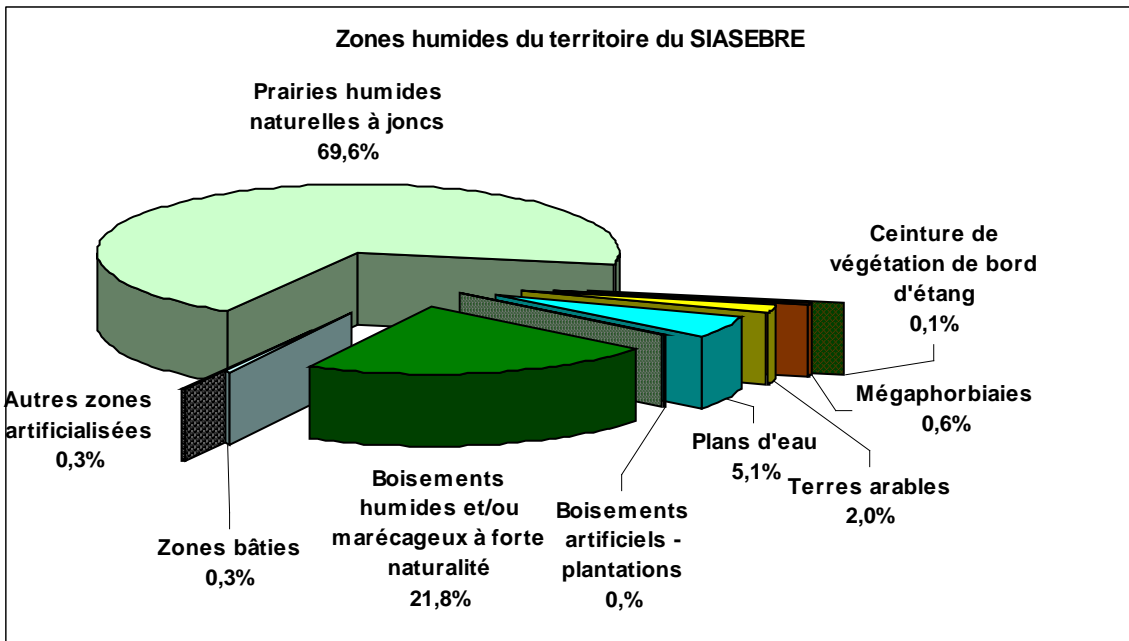
Les nombreux ouvrages hydrauliques (seuils et étangs) posent de véritables problèmes de modifications morpho-dynamiques des cours d'eau et de circulation piscicole, de cloisonnement des milieux. Ils participent au blocage du transit sédimentaire et à la diminution de la qualité des habitats piscicoles.

On constate une population d'espèces de 1^{ère} catégorie piscicole en déclin. Les espèces de 2^{ème} catégorie, provenant notamment des étangs, sont de plus en plus présentes dans les cours d'eau. La mauvaise gestion des plans d'eau sur le territoire du SIASEBRE entraîne une colonisation de l'espèce piscicole de type cyprinicole ou carnassière dans les cours d'eau de 1^{ère} catégorie.

L'arasement des seuils ou l'effacement des étangs, l'aménagement, la gestion des étangs et des seuils sont primordiaux pour obtenir un bon état écologique des cours d'eau sur ce territoire en 2015.

- Les zones humides

Les zones humides (soit 12,6 % du territoire) permettent d'assurer une eau de qualité et en quantité nécessaire au bon fonctionnement des milieux aquatiques. Ces milieux constituent des réservoirs de biodiversité.



L'ensemble de ces dégradations engendre une régression de la biodiversité et de la qualité des milieux aquatiques du territoire.

Chaque action permet d'obtenir une amélioration du milieu aquatique. Toutes ces actions créent des habitats et une nourriture hétérogènes qui permettent de retrouver un cours d'eau adapté aux espèces piscicoles de 1^{ère} catégorie.

ETAT DES LIEUX DE LA RIPISYLVE ET DES BERGES SUR LE BASSIN VERSANT SEDELLE - CAZINE - BREZENTINE

Enjeu 1 : Morphologie - Ecologie: Restauration des milieux aquatiques

Volet A : Lutte contre l'érosion et l'ensablement par la restauration et l'entretien des berges et du lit du cours d'eau

Objectif A1: Reconstitution de la ripisylve

Action A1-1 : Restaurer la ripisylve

Action A1-2 : Mettre en défens les berges

Action A1-3: Entretien la ripisylve

Objectif A2 : Restriction de l'accès du bétail au cours d'eau

Action A2-1 : Aménager des points d'abreuvement

Volet B : Restauration de la morphologie des cours d'eau et de la continuité piscicole

Objectif B1: Réduction de l'impact hydromorphologique des étangs

Action B1-1 : Aménager des dérivations d'étangs

Objectif B2 : Restauration de la dynamique fluviale

Action B2-1 : Renaturer le lit mineur

Action B2-2 : Gérer les atterrissements

Objectif B3 : Restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Action B3-1 : Araser des seuils

Action B3-2 : Gérer les seuils

Action B3-3 : Aménager les seuils

Volet C : Préservation et gestion de la fonctionnalité des zones humides

Objectif C1: Identification des zones humides

Action C1-1 : Recenser les zones humides

Action C1-2 : Etablir une hiérarchisation des zones humides

Objectif C2 : Préservation de la fonctionnalité des zones humides

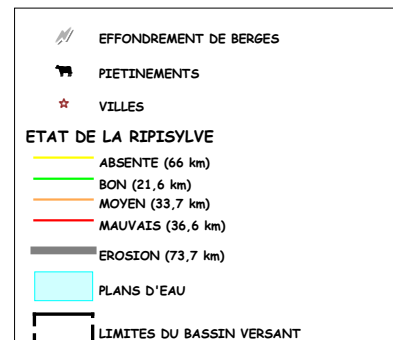
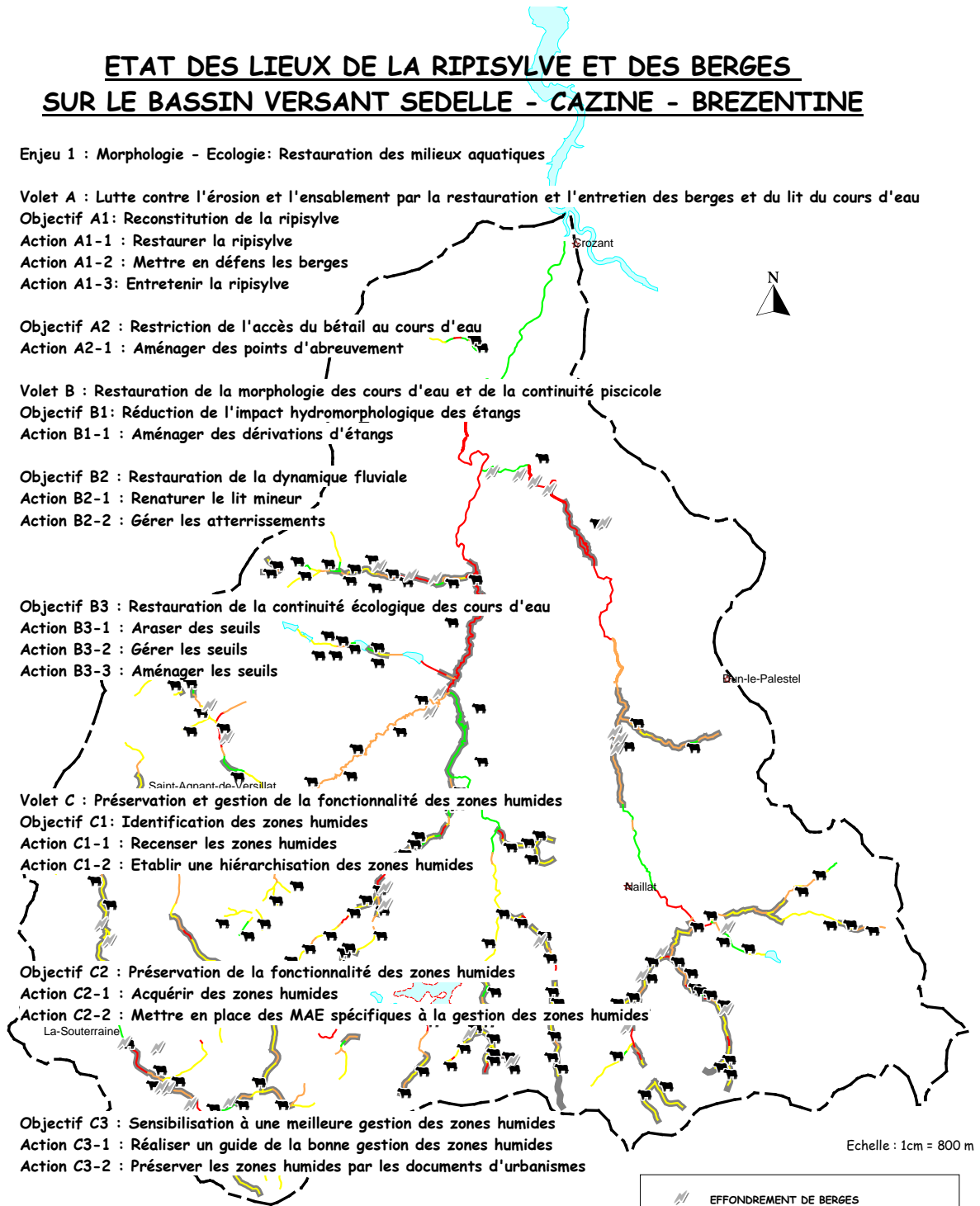
Action C2-1 : Acquérir des zones humides

Action C2-2 : Mettre en place des MAE spécifiques à la gestion des zones humides

Objectif C3 : Sensibilisation à une meilleure gestion des zones humides

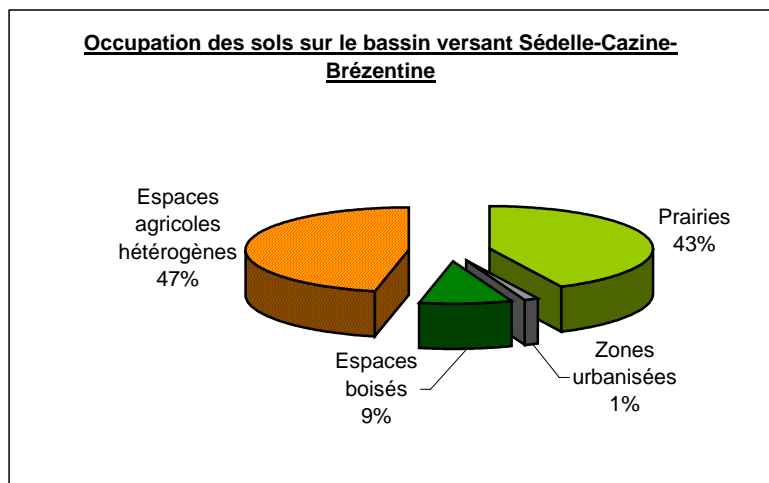
Action C3-1 : Réaliser un guide de la bonne gestion des zones humides

Action C3-2 : Préserver les zones humides par les documents d'urbanismes



b. Enjeu 2 : Qualité d'eau - Amélioration de la qualité de l'eau

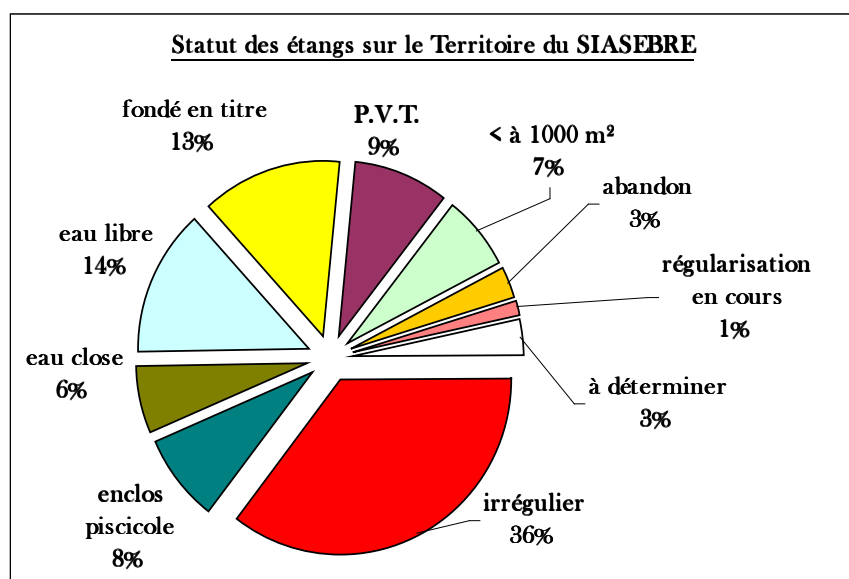
Le bassin versant de la Sédelle-Cazine-Brézentine est le siège d'une activité essentiellement agricole dont une partie est consacrée à l'élevage extensif sur pâturage. Le sous-bassin versant de la Sédelle est occupé à la fois par des prairies et des espaces agricoles hétérogènes. Le sous-bassin versant de la Cazine est dominé par les prairies. Le sous-bassin versant de la Brézentine est dominé par des espaces agricoles hétérogènes et dans une moindre mesure par un milieu prairial.



- Améliorer la qualité de l'eau

Les résultats des analyses physico-chimiques des campagnes de 2004, 2005 et 2008 mettent en évidence des pollutions d'origine domestique (dysfonctionnement de l'assainissement individuel et collectif) et agricoles (élevages bovins). Les têtes de bassin sont concernées par des problèmes de bactériologie ou de nitrates.

Les différentes pollutions diffuses et/ou ponctuelles agricoles et domestiques provoquent des dysfonctionnements de l'écologie des milieux. On constate une augmentation de la dégradation de la qualité des cours d'eau du bassin.



La majorité des plans d'eau sont eutrophes : ils dégradent la qualité de l'eau et du lit du milieu aquatique. Ces nombreux plans d'eau entraînent des phénomènes d'eutrophisation et de développement de cyanobactéries.

Une pollution thermique existe en relation avec le nombre important d'étangs dépourvus d'organes de restitution des eaux de fond (type moine) ou de dérivations. Les étangs provoquent également une pollution ponctuelle par les MES en liaison avec des mauvaises pratiques de vidange

(départ non maîtrisé de vase) et engendrent une asphyxie des milieux aquatiques situés à l'aval.

Les problèmes de pollution remettent en cause des usages exigeants en terme de qualité d'eau (eaux de baignade, ...). Depuis plusieurs années, l'eutrophisation (enrichissement en nutriments de type nitrates, phosphore) et le développement de cyanobactéries dans les plans d'eau et retenues de barrages, provoquent des pollutions sanitaires des eaux. Ces pollutions concernent plus particulièrement les sites de baignade et les points d'abreuvement du bétail.

A l'Aval de la confluence entre la Creuse et la Sédelle, les gestionnaires de la retenue du barrage hydroélectrique d'Eguzon, à usage également touristique, sont contraints de gérer des problèmes de cyanobactéries.

ANALYSES PHYSICOCHIMIQUES 2008

Enjeu 2 : Qualité d'eau - Amélioration de la qualité de l'eau

Volet D : Amélioration de l'assainissement du bassin versant
Objectif D1 : Amélioration de la collecte des eaux usées de La Souterraine
Action D1-1 : Réaliser un diagnostic global du réseau d'assainissement de La Souterraine
Action D1-2 : Mettre en oeuvre les préconisations du diagnostic global du réseau d'assainissement de La Souterraine

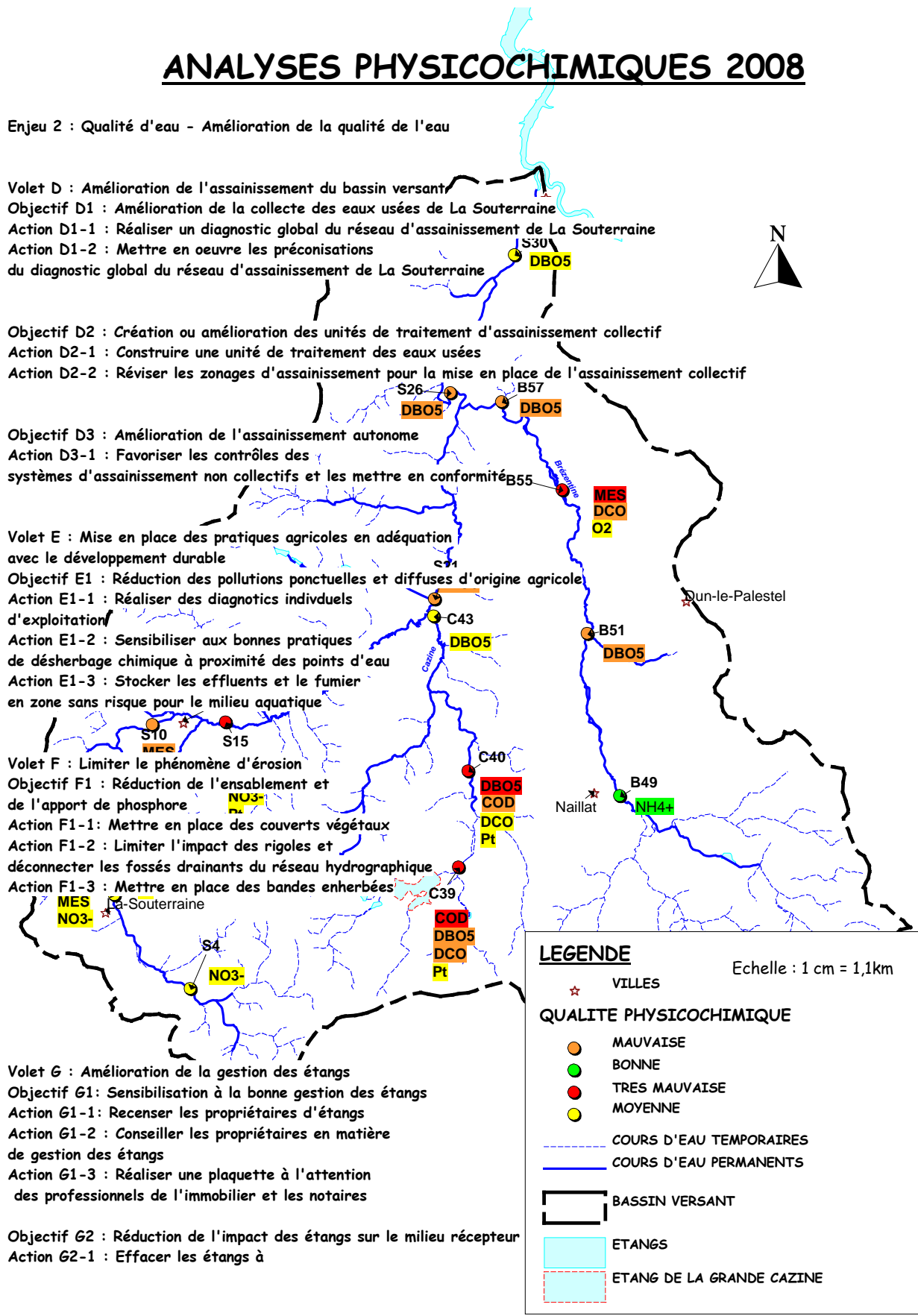
Objectif D2 : Création ou amélioration des unités de traitement d'assainissement collectif
Action D2-1 : Construire une unité de traitement des eaux usées
Action D2-2 : Réviser les zonages d'assainissement pour la mise en place de l'assainissement collectif

Objectif D3 : Amélioration de l'assainissement autonome
Action D3-1 : Favoriser les contrôles des systèmes d'assainissement non collectifs et les mettre en conformité

Volet E : Mise en place des pratiques agricoles en adéquation avec le développement durable
Objectif E1 : Réduction des pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole
Action E1-1 : Réaliser des diagnostics individuels d'exploitation
Action E1-2 : Sensibiliser aux bonnes pratiques de désherbage chimique à proximité des points d'eau
Action E1-3 : Stocker les effluents et le fumier en zone sans risque pour le milieu aquatique

Volet F : Limiter le phénomène d'érosion
Objectif F1 : Réduction de l'ensablement et de l'apport de phosphore
Action F1-1 : Mettre en place des couverts végétaux
Action F1-2 : Limiter l'impact des rigoles et déconnecter les fossés drainants du réseau hydrographique
Action F1-3 : Mettre en place des bandes enherbées

Volet G : Amélioration de la gestion des étangs
Objectif G1 : Sensibilisation à la bonne gestion des étangs
Action G1-1 : Recenser les propriétaires d'étangs
Action G1-2 : Conseiller les propriétaires en matière de gestion des étangs
Action G1-3 : Réaliser une plaquette à l'attention des professionnels de l'immobilier et les notaires
Objectif G2 : Réduction de l'impact des étangs sur le milieu récepteur
Action G2-1 : Effacer les étangs à



LEGENDE Echelle : 1 cm = 1,1km

★ VILLES

QUALITE PHYSICOCHIMIQUE

- MAUVAISE
- BONNE
- TRES MAUVAISE
- MOYENNE

--- COURS D'EAU TEMPORAIRES

— COURS D'EAU PERMANENTS

▭ BASSIN VERSANT

■ ETANGS

▭ ETANG DE LA GRANDE CAZINE

c. Enjeu 3 : Attractivité du bassin - Valorisation du paysage et du patrimoine

Le paysage

Le bassin versant de la Sédelle est rural. L'activité principale est l'élevage bovin viande.

Le bocage est dominant dans certains secteurs et plus particulièrement à proximité des lieux habités. Une dégradation du paysage bocager est constatée sur le territoire. Les pratiques agricoles observées en bordure de cours d'eau (déboisements de ripisylves, désherbage chimique) sont défavorables aux milieux aquatiques et ont des conséquences sur la qualité des paysages.

Les étangs

L'importante densité d'étangs de ce bassin valorise des paysages et une activité pêche importante. Une gestion adaptée des plans d'eau en limite les impacts.

Les zones humides

Les zones humides connaissent une régression sur le bassin versant de la Sédelle et sont victimes d'une pression foncière agricole et communale.

Les fonctions d'intérêt général des zones humides (écrêtage de crues, réserve hydrologique et biologique, valeur récréative, paysagère et éducative...) sont méconnues des habitants, élus, aménageurs et exploitants agricoles du territoire. Une valorisation de ces zones permet d'enrayer leurs destructions.

Les espèces animales et végétales

L'étude « Patrimoine naturel » recense des espèces animales et végétales protégées au niveau national et européen (la loutre, ...), mais aussi des espèces envahissantes telles la jussie, la renouée du Japon ou encore le ragondin.

On observe un développement de plantes invasives comme la Renouée du Japon dépourvue de système racinaire « fort ». La jussie colonise 75 % du plan d'eau de Formier sur le sous-bassin versant de la Brézentine. Il est essentiel de contenir ces foyers pour limiter la progression de ces espèces.

De nombreux ragondins sont présents sur tous les plans d'eau du territoire et sur les cours d'eau. Ils provoquent des dégradations des berges et des risques sanitaires (porteur de la leptospirose). Il est nécessaire de limiter leur prolifération.

- Attractivité du bassin versant

« A l'échelle d'une vallée, il est recommandé de maintenir la mosaïque des milieux humides avec ses différents éléments » (Cahier d'habitat Natura 2000 ; habitats humides). Les habitats d'intérêts communautaires couvrent des surfaces assez restreintes. Les changements de pratiques agricoles et le développement de l'urbanisation provoquent une uniformisation et une dégradation de la qualité du paysage. Les écosystèmes aquatiques et les milieux naturels sont impactés par ces modifications.

Les zones humides sont à protéger de modifications majeures.

ZONES HUMIDES ET PLANS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA SÉDELLE - CAZINE - BRÉZENTINE

Enjeu 3 : Attractivité du bassin - Valorisation du paysage et du patrimoine

Volet H : Valorisation du paysage et du patrimoine

Objectif H1 : Valorisation du patrimoine rivière lié à l'eau et du patrimoine bâti

Action H1-1 : Créer des espaces de références sur l'efficienne des milieux humides en zone urbaine

Action H1-2 : Concevoir des projets de valorisation du patrimoine naturel et bâti

Action H1-3 : Créer un circuit touristique lié au patrimoine eau

Action H1-4 : Créer et animer une école de pêche et de la nature

Volet I : Préservation de la biodiversité

Objectif I1 : Gestion et valorisation des espaces et des espèces

Action I1-1 : Restaurer et valoriser la zone Natura 2000 de la "Vallée de la Creuse et de la Sédelle"

Action I1-2 : Restaurer le maillage bocager

Action I1-3 : Réaliser une plaquette sur les espèces et les milieux remarquables

Volet J : Limitation des espèces envahissantes

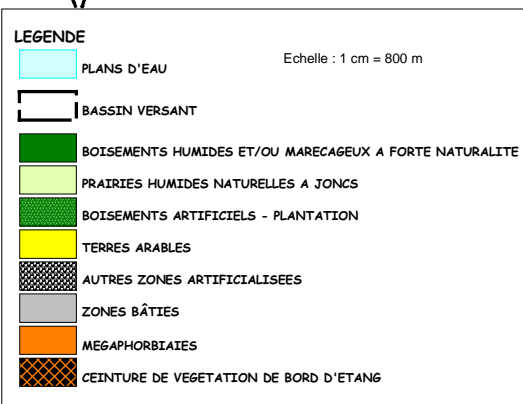
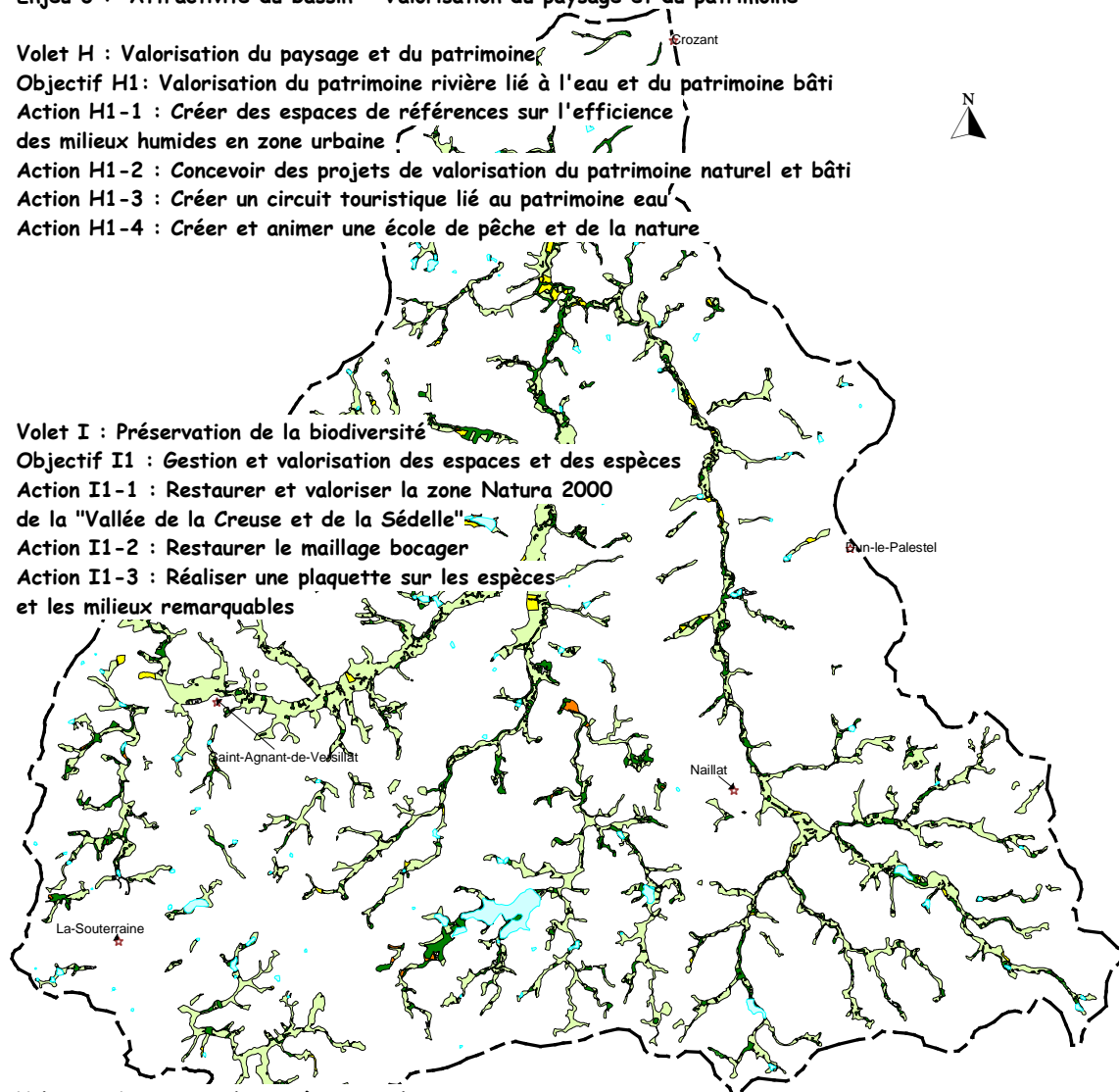
Objectif J1 : Lutte contre les plantes envahissantes

Action J1-1 : Elimination de la Jussie sur l'étang de Formier

Action J1-2 : Recenser et réguler les massifs de Renouée du Japon

Objectif J2 : Lutte contre les espèces animales envahissantes

Action J2-1 : Organiser la lutte contre le Ragondin



5. Suivre, animer, sensibiliser et communiquer le Contrat Rivière Sédelle

Le rôle d'animation, communication et sensibilisation du SIASEBRE est essentiel pour atteindre les objectifs du Contrat de Rivière Sédelle. Des moyens de communication adaptés sont mis en œuvre selon les types de publics visés.

Publics visés	Objectifs	Moyens
Elus, techniciens des communes	Intégrer les éléments du Contrat Rivière dans les politiques de gestion	Réunion d'information sur le Contrat de Rivière Journées techniques
Agriculteurs	Mettre en place des actions visant à protéger les rivières et l'environnement	Plaquettes d'information et personne déléguée pour informer dans les exploitations
Propriétaires d'étangs	Mettre en place des actions visant à protéger les habitats aquatiques des cours d'eau, la ressource en eau.	Guide de gestion durable des étangs (Région Limousin) et animateur du SIASEBRE pour informer les propriétaires
Industriels	Connaître l'intérêt de préserver la qualité de l'eau, les règles juridiques, et les problèmes que peut poser une mauvaise gestion de leur installation	Réunion d'information et de sensibilisation
Riverains	Connaître les loisirs, leurs droits et devoirs, le rôle de la végétation des berges et être impliqués dans les actions du contrat rivière	Réunion d'information Plaquettes d'information Guide du riverain
Grand Public	Connaître les objectifs du Contrat de Rivière, quels sont les grands types d'actions, les gestes à éviter	Animations Panneaux d'informations Plaquettes
Scolaire		Animations

- **Suivi du contrat**

L'interprétation des analyses physico-chimiques, bactériologiques et biologiques (IBGN, pêches électriques) évalue chaque année l'impact de la mise en œuvre des actions sur la qualité du milieu.

Un rapport photographique des zones traitées (année N et N+1) est édité pour communiquer les résultats des travaux.

Un questionnaire est diffusé auprès des habitants du bassin pour connaître leurs attentes.

5 - Conclusion Générale

Depuis plus de 30 ans, la multiplication des étangs, l'accroissement de la pollution domestique, des pratiques agricoles inappropriées et l'absence d'entretien conduisent à une dégradation des milieux et des paysages des bassins de la Sédelle, de la Cazine et de la Brézentine.

Ces facteurs multiples contribuent à nuire au bon fonctionnement des écosystèmes du territoire et de part leur position en tête du bassin Loire-Bretagne participent à la dégradation des milieux aquatiques situés à l'aval.

Dès 1998, sensibilisés par la dépréciation de leur territoire, les élus locaux et les usagers s'engagent dans une démarche de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Support de cette initiative collective, le Contrat de Rivière analyse chacune des causes de dégradation du territoire et propose un programme d'actions approprié. Face aux trois enjeux identifiés :

- Morphologie - Ecologie : Restauration des milieux aquatiques,
- Qualité d'eau : Amélioration de la Qualité de l'Eau,
- Attractivité du bassin : Valorisation du paysage et du patrimoine,

22 objectifs se déclinant en 50 actions sont proposés sur une durée de 5 ans.

Pour mettre en oeuvre ce programme ambitieux le SIASEBRE, instigateur de la démarche, assure l'animation mais également la maîtrise d'ouvrage d'opérations. D'autres maîtres d'ouvrage apportent leur contribution tels que les communes du bassin versant, le Pays Ouest Creusois, la Communauté de Communes du Pays Sostranien, le SIERS ou l'Office du Tourisme du Pays Sostranien.

Enfin, ce Contrat de Rivière constitue un outil privilégié pour la mise en oeuvre du programme de mesures associé au SDAGE dans la perspective d'atteindre le bon état écologique, en 2015 comme l'exige la DCE.